

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dominique Bernard

<https://www.cadre21.org/membres/eee9357967593a352084882f>

Date d'obtention : 2022-03-22 14:55:46

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode me permettra d'agir rapidement de façon efficace auprès des élèves impliqués dans une situation de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra une prise en charge rapide et efficace pour limiter les effets néfastes de la propagation d'images et d'être en mesure de rassurer le jeune et éviter la dégradation de la situation et permettre une prise en charge rapide du service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois évaluer la nature et l'étendue de la situation et de déterminer si je suis face à une situation de malveillance.